



## SORLAK APPUIS

# APPUIS FIXES

## POUR OSSATURE BOIS

### DESCRIPTION

Appuis à fixer au mur / pour construction ossature bois métallique, brique, parpaing, béton cellulaire.

Permet de fixer les rails métalliques recevant les plaques de parement intérieur.



MUR



SOLIDITÉ ET FIABILITÉ



PLASTIQUE RECYCLÉ ET RECYCLABLE



ÉTANCHÉITÉ À L'AIR GARANTIE

FABRIQUÉ EN FRANCE



### DIMENSIONS A

17 mm

30 mm

43 mm

63 mm

83 mm

### DIMENSIONS B

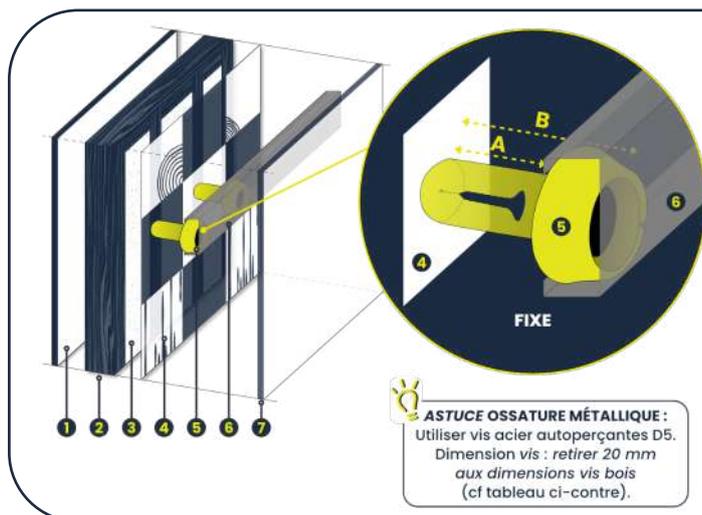
34 mm

47 mm

60 mm

80 mm

100 mm



**ASTUCE OSSATURE MÉTALLIQUE :**  
Utiliser vis acier autoperçantes D5.  
Dimension vis : retirer 20 mm  
aux dimensions vis bois  
(cf tableau ci-contre).

OSSATURE BOIS	A	B	VIS BOIS
APPUI 17	17 mm	34 mm	5 X 60
APPUI 30	30 mm	47 mm	5 X 70
APPUI 43	43 mm	60 mm	5 X 70
APPUI 63	63 mm	80 mm	5 X 90
APPUI 83	83 mm	100 mm	5 X 110

- 1 OSB
- 2 MONTANT OSSATURE BOIS
- 3 ISOLANT
- 4 PARE-VAPEUR COCON NUUK®
- 5 SORLAK APPUI FIXE
- 6 FOURRURE
- 7 PAREMENT INTÉRIEUR

### DOMAINE D'UTILISATION

Ces systèmes permettent de fixer solidement les rails métalliques destinés à recevoir les plaques de plâtre sur tous types de murs.

Ils garantissent une parfaite étanchéité à l'air, condition indispensable pour répondre aux exigences des réglementations thermiques (RT 2012, RE 2020) et obtenir des labels de performance énergétique tels que BBC, THPE ou BEPOS.

### MATIÈRE

Polypropylène recyclé (normes ISO : 75/178/179/180/527/1133). Température maximale d'utilisation 50°C.

### AVANTAGES

- ▶ Performance optimale de la paroi : création d'un vide technique tout en préservant l'intégrité du pare-vapeur et parfaite étanchéité à l'air,

- ▶ Pose simplifiée et rapide : vissage direct sur l'ossature et compatibilité avec le rail,
- ▶ Solidité et fiabilité

### DOUBLAGES ADMISSIBLES (CF DTU 25.41)

- ▶ Plaque de plâtre type *Fermacell* de 10 à 18 mm (11,5 à 21 kg/m<sup>2</sup>),
- ▶ Plaque de plâtre standard de 12,5 à 18 mm (12 à 17 kg/m<sup>2</sup>) ou 12,5 mm doublée (24 kg/m<sup>2</sup>).

### ISOLATION

Les appuis 43, 63 et 83 mm offrent la possibilité d'insérer une couche d'isolation supplémentaire, sans compromettre l'étanchéité du pare-vapeur.

Les quantités d'isolant à mettre en œuvre varient selon l'altitude :

- ▶ < 600 m : 1/3 du R\* total du mur devant le pare-vapeur et 2/3 derrière celui-ci,
- ▶ > 600 m : 1/4 devant le pare-vapeur et 3/4 derrière, conformément au DTU 31.2 p 8.4.3.2.

\*R = RÉSISTANCE THERMIQUE

